|  |
| --- |
| Patrick PHAROPatrick Pharo, sociologue, est directeur de recherche au CNRS,professeur associé à l'université Paris-V René Descarte et membre du Centre de recherche Sens Éthique Société (CERSES).(2014)“La dépendanceaux droguesà l’âge libéral.”**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES**CHICOUTIMI, QUÉBEC<http://classiques.uqac.ca/> |



<http://classiques.uqac.ca/>

*Les Classiques des sciences sociales* est une bibliothèque numérique en libre accès, fondée au Cégep de Chicoutimi en 1993 et développée en partenariat avec l’Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.



<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25e anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

**Politique d'utilisation
de la bibliothèque des Classiques**

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l’autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.

- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue

Fondateur et Président-directeur général,

LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi

Courriel: classiques.sc.soc@gmail.com

Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.uqac.ca/>

à partir du texte de :

Patrick Pharo

**“La dépendance aux drogues à l’âge libéral.”**

Un texte publié dans ***La vie des idées***, 23 septembre 2014, 8 pp.

[Autorisation formelle accordée par l’auteur le 10 septembre 2020 de diffuser ce texte dans Les Classiques des sciences sociales.]

 Courriel : Patrick Pharo : pharo.pgh@gmail.com

Police de caractères utilisés :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2009 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5’’ x 11’’.

Édition numérique réalisée le 9 janvier 2021 à Chicoutimi, Québec.



Patrick Pharo

Patrick Pharo, sociologue, est directeur de recherche au CNRS,
professeur associé à l'université Paris-V René Descarte
 et membre du Centre de recherche Sens Éthique Société (CERSES).

“La dépendance aux drogues à l’âge libéral.”



Un texte publié dans ***La vie des idées***, 23 septembre 2014, 8 pp.

**“La dépendance aux drogues à l’âge libéral.”**

Table des matières

[Introduction](#Dependance_intro): banalité de la dépendance

[Les addictions aux drogues](#Dependance_1)

[Logique des consommations addictives](#Dependance_2)

[Mimétismes et capitalisme](#Dependance_3)

[Logiques de la prohibition](#Dependance_4)

[Conclusion](#Dependance_conclusion): une vie avec ou sans drogue ?

Patrick Pharo

Patrick Pharo, sociologue, est directeur de recherche au CNRS,
professeur associé à l'université Paris-V René Descarte
 et membre du Centre de recherche Sens Éthique Société (CERSES).

“La dépendance aux drogues à l’âge libéral.”

Un texte publié dans ***La vie des idées***, 23 septembre 2014, 8 pp.

**La répression des toxicomanies au nom de l’ordre et de la santé publique contredit les principes libéraux de liberté individuelle et d’accroissement de l’offre ; elle se voit à son tour contredite par les conséquences psychiques, physiques et criminelles de la clandestinité qu’elle implique. Il convient donc de réapprécier les risques et les responsabilités.**

Introduction : banalité de la dépendance

[Retour à la table des matières](#tdm)

En s’inspirant des conceptions neuropsychiatriques actuelles, on peut considérer la dépendance aux consommations psychoactives comme un trait habituel de l’existence humaine qui résulte d’une motivation naturelle à obtenir régulièrement des plaisirs et des récompenses. Cette motivation est associée au fonctionnement normal du circuit dopaminergique de la récompense dans le cerveau que les humains partagent avec d’autres animaux. Les montées psychoactives ne sont donc pas réservées aux personnes réputées « dépendantes » au sens fort : alcooliques ou toxicomanes, mais paraissent au contraire nécessaires à n’importe quel sujet qui se contente de vouloir user des biens de la vie, sous forme de produits qu’*il absorbe*, comme le vin, le chocolat, les gâteaux, le café ou les tranquillisants, ou de pratiques qui *l’absorbent*, comme le travail, les jeux, l’amour, le sexe, le sport, la religion ou les achats...

Il existe du reste un sens encore plus large de la dépendance, celui d’une dépendance fondamentale à autrui en tant que pourvoyeur de la plupart des biens [1], qui peut inclure les incapacités pratiques liées à la vieillesse ou au handicap, les dépendances sociales des sujets dominés et, plus généralement, les interactions sociales qui exposent en permanence les sujets aux petits *shoots* de plaisir ou de déplaisir associés aux actes civils ou incivils d’autrui [2]. Le constat de cette banalité ne doit pas brouiller la perception des niveaux de confort ou de gravité des dépendances, dont certaines sont plutôt heureuses et d’autres au contraire critiques et même catastrophiques. Il permet néanmoins de comprendre le risque de privation inhérent à n’importe quelle sorte de consommation psychoactive, et souligne la communauté essentielle de tous les êtres humains avec ceux qui sont sévèrement accros et ne méritent pas l’opprobre dont ils sont l’objet.

Compte tenu de cette banalité anthropologique des dépendances, il serait difficile d’en imputer la responsabilité à l’âge libéral que traverse aujourd’hui l’histoire humaine. En revanche, le libéralisme sous sa forme économique (extension des marchés et ouverture des frontières) et surtout politique (avec en particulier les principes de non-nuisance à autrui et à la société comme seule limite à la liberté individuelle) a facilité le développement de toutes sortes d’addictions en élargissant le marché des substances et pratiques addictives, et en stimulant la recherche individuelle des plaisirs inoffensifs. Or, le paradoxe est que l’affinité spontanée entre le goût naturel des plaisirs et l’accroissement capitaliste de l’offre a fait l’objet d’une sorte de déni de la part des autorités politiques qui, depuis des décennies, n’ont cessé de restreindre le principe de liberté individuelle au nom d’une exigence d’ordre et de santé publique, elle-même contredite par les conséquences de l’usage clandestin des produits interdits : surdoses, transmission de maladies, abus de faiblesse et criminalité. C’est ce paradoxe que ce petit article se propose d’éclairer.

Les addictions aux drogues

[Retour à la table des matières](#tdm)

Les addictions ou dépendances sévères aux drogues sont généralement l’effet non-voulu de la consommation de produits stimulants, euphorisants ou sédatifs, que l’on a pris initialement pour leur effet psychoactif mais qui ont provoqué un dérèglement durable de la neurochimie de la récompense dans le cerveau. Ce genre d’effet psychoactif est déjà présent dans la plupart des aliments habituels, à commencer par le chocolat, le café, les épices et bien d’autres produits anodins comme le céleri, la sauge ou la camomille. Mais la différence avec ce qu’on appelle les « drogues » est que certaines substances sont prises *spécialement* pour leurs effets psychoactifs, et cela depuis des temps très reculés, comme en témoignent les textes les plus anciens, par exemple l’*Épopée de Gilgamesh* à propos du vin ou l’*Histoire* d’Hérodote à propos du cannabis.

On trouvera dans l’ouvrage classique de Louis Lewin [3] une liste impressionnante de ces produits longtemps appelés « stupéfiants » et dont la présence est attestée dans toutes les cultures humaines : opium, morphine, codéine, héroïne, coca, cocaïne, peyotl, mescaline, chanvre indien, amanite tue-mouches, jusquiame, datura, yagé, loco, alcool, chloroforme, éther, benzine, chloral, kawa-kawa, camphre, bétel, kat, plantes à caféine, noix de kola, maté, cacao, tabac, parica, arsenic, mercure… On y trouvera aussi un commentaire synthétique sur leurs effets et les raisons pour lesquelles on les consomme : recherche d’un état d’euphorie ou d’un médicament, d’un changement d’humeur agréable, libération vis-à-vis de soi-même ou de ses souvenirs, ou encore accès à une dimension esthétique de l’existence qui culmine dans les effets des hallucinogènes mais qu’on retrouve, sous d’autres formes, avec d’autres produits : par exemple l’héroïne qui embellit chaque objet du monde, ou la cocaïne qui magnifie la présence du sujet dans le monde, sans parler de l’alcool qui rétablit l’harmonie des choses, ou du cannabis qui amplifie chaque sensation.

Malgré, ou plutôt à cause de ces propriétés gratifiantes et embellissantes, ce qui menace l’usager de drogues, ce sont les effets nocifs sur la santé, à plus ou moins long terme, mais aussi, dans l’intervalle, les risques d’emballement et d’escalade de la consommation. Ces risques tiennent au caractère addictif des substances, certaines l’étant plus que d’autres, par exemple le tabac et l’héroïne plus que le cannabis ou la cocaïne sniffée, et à la tolérance physiologique qui rend nécessaires des quantités plus grandes pour obtenir les mêmes effets. À cela s’ajoute, en cas d’interruption, un syndrome psychique et parfois physique de sevrage, plus ou moins douloureux suivant les produits et le niveau d’addiction atteint. Et même lorsqu’on parvient à contrôler le niveau de consommation, ce qui est la situation la plus souhaitable, on n’échappe pas au sentiment de manque s’il arrive qu’on soit privé du produit, y compris pour l’insignifiante consommation de quelques verres de vin aux repas.

Ce qui peut être douloureux dans l’usage des substances psychoactives, ce n’est donc pas la dépendance à quelques drogues habituelles : alcool, tabac, cannabis, médicaments, cocaïne ou ecstasy..., qui serait plutôt une cause de bien-être, mais le *déséquilibre* éventuel entre le désir ou le besoin qu’on en a et la possibilité de consommer offerte par le cours du temps, la disponibilité des produits ou l’état de son corps. C’est cet équilibre qui devient précaire pour le toxicomane, comme il l’est pour le vieillard relégué et privé, en plus de sa mobilité et de son cadre habituel, de son vin, de son tabac et de ses consommations préférées. Le modèle d’une dépendance constitutive au plaisir et à la récompense permet de comprendre le malheur des dépendances aux substances psychoactives mais aussi, plus largement, à toutes les activités et relations génératrices de récompenses subjectives, à commencer par l’alimentation, le sexe ou le réconfort affectif.

Logique des consommations addictives

[Retour à la table des matières](#tdm)

En cas d’addiction sévère à une drogue de type héroïne, crack ou alcool, le risque d’une issue fatale à plus ou moins brève échéance, ou alors l’impossibilité de continuer à vivre de cette façon peuvent inciter à interrompre la consommation, spontanément ou à l’aide d’un traitement [4]. Cependant, bien avant d’en arriver à cette alternative, le souci de l’autoconservation conduit la plupart des usagers de drogues à tenter de contrôler leur consommation de façon à la rendre compatible avec leur bien-être général, leurs relations personnelles ou leur insertion sociale. Pour certaines drogues dites dures, il est même habituel que les usagers tentent des interruptions épisodiques leur permettant de gérer le niveau de consommation, de redescendre le niveau de tolérance et de conserver le contact avec la réalité.

La représentation courante du drogué ou de l’alcoolique comme un être faible et dépassé par ses pulsions semble donc largement inadéquate, car elle ne s’applique vraiment qu’aux moments d’usages compulsifs ou d’ivresse incontrôlée, ou alors aux phases avancées du processus d’intoxication, lorsque toutes les tentatives d’interruption se heurtent aux implacables mécanismes neurochimiques de l’addiction. Mais avant d’en arriver à cet état de décadence et de dégradation sociale, la pratique des drogues relève davantage d’une décision d’auto-indulgence (akolasia dans la terminologie d’Aristote [5]) que d’un vice d’intempérance (*akrasia*) ou de faiblesse de volonté. Ce serait même, et de façon plutôt paradoxale, la tempérance (*egkrasia*), décrite par Michel Foucault comme la vertu princeps léguée à l’Occident par les sagesses gréco-latines [6], qui apparaît comme son trait le plus commun.

Cet usage contrôlé des drogues illicites est à rapprocher du contrôle organisé par l’État sous forme de prescriptions médicales pour les médicaments psychoactifs : anxiolytiques, antidépresseurs, hypnotiques ou neuroleptiques, ou de limitations bien définies et promues par les autorités sanitaires pour les drogues licites : par exemple trois verres d’alcool pour les hommes, deux pour les femmes (différence qui s’explique par la masse musculaire), avec un jour d’abstinence par semaine. On sait d’ailleurs que pour l’alcool comme pour le tabac, le contrôle diminue les risques (de cancer en particulier), mais ne les fait pas disparaître. Toutefois, ce qui détermine le succès universel d’une drogue aussi potentiellement addictive et destructrice que l’alcool, c’est la possibilité notoirement attestée de *maîtriser* une source garantie de fête et de plaisir, aussi longtemps qu’on n’est pas passé de l’autre côté, celui de l’alcoolisme « invétéré ». On voit ainsi que c’est exactement le même modèle du contrôle de la consommation qui inspire les usagers de drogues illicites et les prescripteurs officiels de drogues licites !

Mimétismes et capitalisme

[Retour à la table des matières](#tdm)

Comme le fait remarquer Jon Elster, « l’addiction est artificielle, et non pas universelle, c’est un accident de l’interaction entre la machinerie de la récompense du cerveau qui a évolué dans d’autres buts, et certaines substances chimiques [7] ». De fait, l’addiction n’est pas une fatalité puisque n’importe qui ne devient pas addict, même s’il se risque à consommer des produits dangereux. Il est admis au contraire que ce sont seulement certains individus vulnérables sur le plan génétique ou psychique qui peuvent le devenir, lorsqu’ils sont confrontés à certaines conditions d’environnement.

Parmi ces conditions, les capacités mimétiques des êtres humains, sur-mobilisées par les dynamiques de consommation marchande et par les offres de drogues au sein de certaines communautés, jouent certainement un rôle crucial. Elles permettent de transmettre en cascade des types de comportements dont certains peuvent être particulièrement addictifs. Ce qu’on sait aujourd’hui sur les « neurones miroir », c’est-à-dire la possibilité d’activation des mêmes zones du cerveau chez un animal effectuant une certaine activité et chez un autre animal qui est simplement témoin de l’activité en question, et la connexion éventuelle de ces mécanismes avec les circuits de la récompense lorsqu’il s’agit d’activités motivantes, offrent un modèle plausible des mimétismes neurologiques qui favorisent la contagion des activités susceptibles de procurer du plaisir et des récompenses.

Ces mécanismes neurologiques peuvent aujourd’hui se produire et se reproduire en série, et à une échelle de masse, du fait de l’utilisation marchande des attentes de jouissance du plus grand nombre dans n’importe quel domaine de la vie. L’exploitation industrielle du désir est en effet le propre du capitalisme moderne tel qu’il a été décrit par Adam Smith, Karl Marx et beaucoup d’autres auteurs, toujours prêt à exploiter et intensifier toutes les sources potentielles de profit, de quelque nature qu’elles soient. La satisfaction de n’importe quel goût naturel ou artificiel susceptible de donner lieu à un accroissement, voire à un emballement de la consommation, a pu ainsi apparaître comme la source la plus sûre et la plus inépuisable de profit [8]. Le plaisir étant devenu un des principaux arguments de vente et un puissant facteur de développement des forces productives, le rapport à la consommation psychoactive s’est mis à changer, non pas dans sa nature neuropsychique, mais dans ses modalités d’extension, et par conséquent dans sa signification sociale plus générale.

Dans le contexte général d’ouverture des frontières et de mondialisation économique qui s’est affirmé au XXe siècle, la disponibilité et la puissance addictive des consommations psychoactives n’ont cessé de croître, ce qui a accru mécaniquement le nombre d’individus vulnérables confrontés à des risques d’addiction. On trouve une illustration saisissante de ce processus d’addiction de masse dans la multiplication contemporaine des cas d’obésité : alors que la capacité à fixer les graisses est un avantage adaptatif qui permettait aux humains de l’environnement ancestral de faire face aux famines, elle est devenue un inconvénient majeur dans le contexte d’une offre alimentaire pléthorique se présentant sous des formes attrayantes et peu diététiques : fast-food, snacks et barres vitaminées, sodas, sundae et glaces à la crème, plats tout préparés et produits surgelés... Cette conjonction malheureuse a entraîné une augmentation sans précédent des cas de surpoids et d’obésité dans tous les pays atteignant leur suffisance alimentaire.

Logiques de la prohibition

[Retour à la table des matières](#tdm)

Compte tenu de la présence des drogues dans toutes les cultures humaines et de l’incitation à consommer inhérente à l’économie libérale, on peut se demander pourquoi les sociétés contemporaines sont devenues, de façon universelle, des sociétés de prohibition violente non pas des drogues en général, mais de certaines d’entre elles : cannabis, cocaïne, héroïne, hallucinogènes, amphétamines et autres produits de synthèse. Ces substances sont potentiellement très destructrices, mais on sait aussi qu’elles occasionnent par elles-mêmes sensiblement moins de dégâts humains que certaines drogues licites, telles que l’alcool et le tabac, voire les médicaments sous prescription, et surtout beaucoup moins que la guerre ravageuse menée contre la drogue à la fin du XXe siècle, avec des incarcérations massives dans de nombreux États et des niveaux de délinquance qui gangrènent des pays entiers.

En fait, ni le caractère addictif, ni la toxicité de toutes les drogues effectivement prohibées, n’offrent une justification directe et cohérente de cette situation. Ainsi, le fait que l’alcool soit une drogue moins addictive que l’héroïne n’explique pas l’interdiction de beaucoup d’autre drogues qui, comme le cannabis, les amphétamines, la cocaïne, les hallucinogènes…, ne sont pas plus addictives que l’alcool, ni forcément plus destructrices. On peut faire des usages modérés ou contrôlés de la plupart des drogues interdites, de la même façon qu’on peut pratiquer sans addiction caractérisée toutes les autres activités dont on risque de devenir psychiquement dépendant : sexe, travail, jeux d’argent, jeux vidéo, achats, sports…, et qui alimentent en permanence les incitations marchandes. Cette issue ne semble même pas complètement exclue pour l’héroïne, dont il existe des usages épisodiques attestés, et dont on a montré que les arrêts de consommation, spontanés en particulier [9], étaient possibles et fréquents.

En réalité, le modèle de l’héroïne, « bonne et mortelle », comme le disait un usager que j’ai interviewé, a servi de repoussoir et de justification à la ségrégation légale des drogues qui s’est affirmée dans le monde entier à partir du XIXe siècle. On avait besoin d’une raison consensuelle pour tracer une frontière entre substances psychoactives dignes de faire l’objet d’un commerce légitime et celles qu’il convient au contraire d’interdire. Dans le contexte général d’un contrôle étatique croissant sur la vie publique et quelquefois sur la vie privée, les progrès continus de la pharmacopée ont rendu nécessaire une réglementation mettant les produits jugés les plus dangereux hors de portée de la consommation ordinaire. Cette tendance a été favorisée par le développement d’un corps médical nombreux et influent [10], s’emparant progressivement de la fonction de prescripteur officiel de bonne vie, laissée vacante par les prêtres et les philosophes.

L’héroïne a pu ainsi devenir, à partir du début du XXe siècle, une sorte de *fixateur de consensus* anti-drogue d’autant plus facile à désigner que ses usagers étaient beaucoup moins nombreux que ceux de l’alcool. L’apparition du crack, pendant la seconde partie du XXe siècle, a joué exactement le même rôle en renouvelant de façon spectaculaire la justification de la répression des drogues interdites. Le crack (cocaïne fumée) est en effet un produit beaucoup plus addictif que la cocaïne sniffée, avec des effets réellement dévastateurs sur la santé, l’humeur et les relations sociales. De tels effets ont permis d’inscrire dans l’ordre de l’évidence de santé et de sécurité publique une mécanique de la prohibition qui, aux États-Unis en particulier, a favorisé le durcissement général des lois pénales et l’élévation sans précédent du taux d’incarcération. Pourtant, suivant un avis souvent exprimé aux États-Unis chez les usagers comme chez les autorités judiciaires, c’est surtout la conscience dans les populations des dégâts occasionnés par ce produit, notamment dans les quartiers pauvres, qui a permis le recul constaté de sa consommation.

La culture d’un plaisir libre, sans prohibition ni dérive addictive ou autodestruction, n’est certainement pas facile à développer. On pourrait même avoir l’impression, au vu de certains parcours de vie, d’une incompatibilité radicale entre l’extase d’une consommation psychoactive intense et la régularité d’un plaisir fonctionnel : comme le proclament les Narcotiques Anonymes, on est forcé de choisir entre défonce et abstinence, car on ne peut pas être *high* et *clean* à la fois. Toutefois, l’alternative ne paraîtrait peut-être pas aussi inconciliable si les disciplines de la félicité n’étaient abandonnées aux seules incitations du marché, laissant à quelques autorités religieuses ou morales, celle de la médecine en particulier, le soin de rappeler la rigueur pontifiante des devoirs. Une culture républicaine de l’entière liberté individuelle et de la belle vie serait au contraire la seule alternative raisonnable à la prohibition sélective qui sévit dans le monde contemporain.

Conclusion : une vie avec ou sans drogue ?

[Retour à la table des matières](#tdm)

Lorsqu’on engage la discussion sur les meilleures sortes de vie, et en particulier sur les vies sans drogue */vs*/ les vies avec drogue, il semble que la seule chose sur laquelle on puisse obtenir un consensus rationnel est que la vie sans addiction est meilleure que la vie avec addiction, compte tenu du *calvaire* que représentent certains parcours de dépendance. En revanche, il serait plutôt difficile d’obtenir le même consensus rationnel sur le fait que la vie sans prise de risque, y compris celui de l’addiction, serait meilleure que la vie avec prise de risque, sachant que le fait de se mettre à consommer quelque chose n’entraîne pas nécessairement une dépendance sévère. Et à supposer même qu’on soit sûr de devenir accro, on pourrait arguer que, dans un projet global de vie, les gains de la période de consommation, en état de grâce ou de dépassement heureux des limites, pourraient valoir les tourments de la seconde partie – étant entendu qu’il est beaucoup plus facile de tenir ce genre de raisonnement quand on est au début du processus, encore suffisamment jeune et en bonne santé pour tabler sur l’escompte du futur, plutôt qu’à la fin lorsqu’on est amoindri par des années de consommation.

En définitive, le fait qu’aucun argument rationnel ne suffit jamais à imposer à quiconque l’éthique de la prudence sur celle de la consommation intense de sa vie, devrait surtout impliquer, plutôt que la répression des contrevenants, une prise de conscience de la responsabilité publique dans l’accompagnement des personnes dont le libre choix initial s’est heurté aux conséquences néfastes de leurs propres dispositions ou des circonstances sociales. Un des aspects les plus paradoxaux des politiques publiques de la drogue est en effet qu’elles ne sont pas libérales au sens de J. S. Mill lorsqu’il s’agit de reconnaître l’autorité prééminente de la première personne sur elle-même, mais qu’elles peuvent redevenir ultra-libérales lorsqu’on abandonne les individus aux dommages qu’ils s’infligent – ce qui fut la situation dominante jusqu’à l’adoption des politiques de réduction des risques, avec la distribution de seringues et de produits de substitution.

Or, il faudrait plutôt ici revenir à un strict libéralisme pour ce qui est de l’appréciation individuelle des conduites en autorisant les individus majeurs à faire légalement les expériences que certains tenteront du reste de toute façon, quelle que soit la législation en vigueur – tout en évitant de confondre la question de l’usage qui repose sur un principe de liberté individuelle, avec celle de la distribution qui dépend de considérations commerciales et de santé publique. Et au contraire renforcer le sens de la responsabilité publique en informant précisément et largement sur les risques et dégâts des addictions, mais aussi en accompagnant davantage les personnes sévèrement dépendantes par l’élargissement des possibilités de consommation supervisée ou la distribution médicale des substances aux individus qui en sont dépendants, comme cela se pratique déjà dans certains pays, ces moyens étant jugés plus favorables au traitement des addictions et à la lutte contre la criminalité que la prohibition et la répression.

Pour citer cet article :

Patrick Pharo, « La dépendance aux drogues à l’âge libéral », *La Vie des idées*, 23 septembre 2014. ISSN : 2105-3030. URL : http://www.laviedesidees.fr/La-dependance-aux-drogues-a-l-age.html

Fin du texte